



Document Public

Inventaire historique d'anciens sites industriels du département de l'Aube

Etude réalisée dans le cadre des actions de Service public du BRGM 01-POL114

D. Batkowski

Janvier 2002
BRGM/RP-51472-FR



Synthèse

Cette étude a été entreprise à la demande du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (**MATE**). L'inventaire historique d'anciens sites industriels du département de l'Aube a été réalisé par le BRGM, dans le cadre de sa mission de Service public. Cette étude est financée conjointement par les Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine Normandie, le Conseil Régional, l'ADEME et la dotation du BRGM.

L'inventaire suit la méthode nationale publiée en 1996 par l'ADEME. Après le cadrage et la préparation, différentes tâches ont été successivement effectuées. Ce sont :

- le dépouillement des dossiers de l'Inventaire du Patrimoine Industriel à la DRAC, des archives d'industries aux Archives Départementales et à la Préfecture,
- le regroupement des fiches manuscrites par communes et par même adresse,
- les consultations des communes et des services déconcentrés de l'Etat pour localiser les sites à l'échelle du 1/25 000 et préciser le type d'occupation actuel et éventuellement compléter la liste des sites,
- des visites rapides de terrain réalisées pour vérifier ou effectuer la localisation du site et préciser son réaménagement éventuel,
- l'instruction des critères environnementaux, notamment par la recherche de captages AEP (Alimentation en Eau Potable) à proximité du site (**distance** de 1km retenue) ou, à défaut de cible, la recherche d'aquifère vulnérable à une éventuelle pollution,
- la saisie dans la base de données BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et des Activités de Service) de toutes les informations récoltées y compris les coordonnées **x** et **y** des sites localisés, permettant ainsi l'exploitation de données par un système d'information géographique (Mapinfo) et la sortie de cartes,
- et enfin un classement, selon la grille proposée par la méthodologie nationale, des anciens sites localisés, en fonction de la nature de l'activité, de critères environnementaux et de l'utilisation du site.

Int

Cette étude s'inscrit dans le cadre des Inventaires Historiques Régionaux d'anciens sites industriels **et** d'activités de service (IHR), qui ont été programmés à la suite de la circulaire du Ministère chargé de l'Environnement du 3 décembre 1993.

L'inventaire des activités industrielles passées et actuelles dans le département de l'Aube est le second réalisé dans la région Champagne-Ardenne, celui de la Haute-Marne étant achevé depuis janvier 2001. Il a été réalisé par le BRGM, dans le cadre de sa mission de Service public, sur sa dotation **et** avec les participations financières du Conseil Régional Champagne-Ardenne, des Agences de l'Eau Seine-Normandie **et** Rhin-Meuse et de l'ADEME.

Le premier objectif de l'inventaire est de recenser de manière aussi large que possible tous les sites, c'est-à-dire les lieux géographiques ayant été le siège d'une ou de plusieurs activités industrielles ou de stockages de produits divers dans un secteur d'étude prédéfini **et** pendant une période donnée.

La période couverte par l'étude s'étend, pour le département de l'Aube, depuis le 19^{ième} siècle jusqu'à 1996. La rédaction des fiches de sites a été réalisée en consultant l'Inventaire du Patrimoine Industriel de la DRAC **et** en exploitant les dossiers d'industries aux Archives départementales de l'Aube **et** à la Préfecture.

Les différentes communes du département ont été consultées **au** cours de cet Inventaire pour obtenir des compléments d'informations. Plus de la moitié des communes ont répondu mais tous les sites n'ont pas reçu de données complémentaires.

Globalement, les activités recensées sont toutes les activités soumises à autorisation ou à déclaration, régies par la réglementation actuelle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou par l'ancienne réglementation relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Pour le département de l'Aube, les grandes étapes nécessaires à l'acquisition des données sont rappelées depuis le dépouillement des archives et les différents regroupements des fiches par site, jusqu'aux consultations des communes et des services déconcentrés de l'état, suivis de visites rapides sur le terrain, de la recherche des critères environnementaux, de la saisie des données dans la base BASIAS **et** de la mise en œuvre de la grille de sélection des sites de BASIAS (cf. annexe 8 du guide ADEME, version 1996).

Conformément aux conventions passées avec les financeurs, l'objectif final de cette étude est de fournir une sélection indicative de sites sur lesquels une vigilance plus ou moins accrue pourrait être envisagée.